

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 75

chargée de l'examen du postulat de Mme Manon Zecca et crts « **Le Vide-Poche, un lieu oublié de la Municipalité ?** »

Présidence :	Mme Marie-Thérèse SANGRA
Membres présents :	Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts), Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts), Séverine GRAFF (Soc.) remplace Mme Sarah NEUMANN (Soc.), Mme Paola RICHARD-DE PAOLIS (Soc.), M. Yvan SALZMANN (Soc.), Mme Mathilde MAILLARD (PLR), Mme Manon ZECCA (EàG), Mme Virginie CAVALLI (Vert'lib) remplace M. Jean-Marc BÉGUIN (Vert'lib), Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC).
Membres excusés :	Jean-Marc BÉGUIN (Vert'lib), Mme Sarah NEUMANN (Soc.), Mme Diane WILD (PLR), M. Jean-Pascal GENDRE (PLR), M. Andrea MÜNGER (Soc.).
Représentants de la Municipalité :	M. Michael KINZER, chef du Service de la culture, représentant M. Grégoire JUNOD, syndic.
Invité-e(-s) :	M. Simone HORAT, chef du Service quartiers, jeunesse et familles, M. Harold WAGNER, adjoint à la cheffe de service (du service architecture et logement), qui remplace M. Renaud JACCARD, chef du Service des gerances.
Notes de séances	M. Léopold TSCHANZ, auxiliaire-rédacteur

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville

Date : 07.02.2024

Début et fin de la séance : 16h03 – 17h06

Après rappel qu'un premier postulat sur le même sujet a déjà été déposé en 2021 par M. Carrel et al., et la traditionnelle présentation des représentants de la Municipalité, la postulante résume les enjeux de son postulat, notamment son inquiétude quant à la destitution possible de Pôle Sud dans la gestion du théâtre du Vide-Poche, si la piste de transformer ce lieu en un théâtre davantage dédié à la scène professionnelle se concrétisait. Le but du postulat ne serait pas de s'opposer à l'ouverture d'un nouveau théâtre à Lausanne, mais de défendre le travail effectué par les animateur-riche-s de Pôle Sud. C'est un lieu qui permet à des personnes de pratiquer des activités artistiques et scéniques qui ne sont pas professionnelles – mais aussi professionnelles (c'est un lieu mixte)- qu'il faudrait par toutes mesures préserver selon elle. L'autre point à aborder est la désuétude, voire les dangers liés à l'état actuel du lieu.

Le chef de la culture explique que le bâtiment où se trouve le Vide-Poche fait partie du plan « assainissement (aussi énergétique) » de la Ville et que des investissements sont prévus.

Conseil communal de Lausanne

Les enjeux sont multiples sur ce projet qui est complexe. Plusieurs études ont été menées sur les parcelles concernées (Louve 3 / Palud 10 / Palud 11). La plus récente impliquait une étude exploratoire (co-financée par un mécène pour la partie théâtrale) sur une transformation du théâtre et son agrandissement. Il est précisé ce projet s'inscrit dans la politique culturelle de la Ville mais aussi dans la politique des quartiers, notamment en lien – évidemment – avec la FASL et plus précisément en lien avec Pôle Sud. Pour la Municipalité, 3 possibilités existent : 1) Dans le cadre d'une transformation, le maintien d'un théâtre piloté ou co-piloté par Pôle Sud 2) une transformation du théâtre impliquant une gestion qui ne serait plus celle de Pôle Sud 3) un abandon du théâtre en ces lieux pour des raisons de normes, de difficultés de flux ou autre. Dans l'éventualité des cas 2) et 3) il conviendrait de trouver un lieu autre, équivalent, pour permettre aux activités gérées par Pôle Sud dans le cadre du Vide Poche de perdurer. Il n'a jamais été question pour la Municipalité qu'une éventuelle transformation du lieu – cas échéant, sans Pôle Sud – soit réalisée sans que les activités de Pôle Sud et du service des tutelles puissent pleinement perdurer dans un lieu adéquat. Dans le cas d'un agrandissement du théâtre, cela devrait s'inscrire dans la politique de soutien aux arts de la scène de façon générale.

Une question est posée pour savoir si les études déjà menées comprenaient aussi les autres espaces du bâtiment, si le potentiel de logement au-dessus de ces bâtiments était pris en compte. Il est répondu que l'étude exploratoire proposait une option pour l'ensemble des différents étages et des trois parcelles; donc pour la partie théâtre mais aussi pour les parties gastronomie (le maintien du restaurant) et logement dans une optique aussi de rentabilisation partielle de ces trois parcelles. Mais il ne s'agit que d'une étude *exploratoire*, qui vient en complément d'autres études, et qu'il n'y a pas encore d'avant-projet. Le projet est aujourd'hui en suspens. Il y a certes une certaine urgence pour ces bâtiments dont est consciente la Municipalité, mais le dossier est complexe et les enjeux multiples. Il est réaffirmé qu'il n'est pas question d'abandonner l'existence du Vide-Poche en tant que théâtre, mais que la question est ouverte quant à sa gestion future (ne plus dépendre de Pôle Sud ou continuer à en dépendre). Faudrait-il envisager, au vu des difficultés de réaménagement de l'immeuble de la Palud, que le théâtre du Vide-Poche déménage ailleurs, p. ex dans l'immeuble actuel de Pôle Sud ? A ce stade, cette dernière option n'a pas été étudiée, d'autant plus que le bâtiment actuel de la rue Mercier 3 doit aussi faire l'objet de travaux d'envergure (rénovation tant de l'enveloppe thermique qu'en matière d'incendies) d'une durée minimum de 2 ans et que des discussions entre la FASL et le Service des gérances sont en cours. A ce stade, la situation de Mercier 3 (usages, besoins, etc.) doit encore être analysée, avant que les études se poursuivent. Des crédits-cadre existent tant pour Mercier 3 que pour Palud 10/1 et Louve 3. En ce qui concerne le Vide-Poche, il n'est pas exclu d'envisager un autre endroit.

Une commissaire revient sur l'aspect rénovation : y a-t-il des risques de fermeture abrupte de ce bâtiment (qui n'est pas aux normes) en milieu de saison, est-ce que des travaux urgents sont nécessaires ? Une coordination temporelle est-elle prévue avec les travaux à venir pour Mercier 3 ? Il est répondu que c'est le Service des gérances qui est le maître d'ouvrage des rénovations et que le Service quartier, jeunesse et familles fait le lien avec la FASL. Il est relativement urgent d'avancer avec ces dossiers, la planification des travaux devraient débuter en 2026. Il faut être conscient qu'il s'agit de travaux conséquents et il sera difficile de les faire en poursuivant avec les activités qui s'y déroulent.

Une commissaire relève que beaucoup de compagnies ont de la peine à trouver des espaces pour répéter ou se produire. Dans le cas de la fermeture de Pôle Sud et/ou du Vide-Poche

Conseil communal de Lausanne

quelles solutions propose la Ville ? Il est répondu que la Ville n'a pas encore réfléchi à ces questions, cela sera discuté entre le Service de la culture et la FASL en temps voulu. Préalablement il faut résoudre un enjeu de fond, celui de savoir où s'arrête la compétence d'un Service comme « quartiers, jeunesse et familles » qui subventionne l'animation socio-culturelle, et où commence la compétence du Service de la culture. Cette question sera traitée prochainement dans un rapport préavis en réponse à plusieurs postulats¹. Une postulante s'interroge sur la fréquentation du lieu actuellement. Il est répondu que la programmation est riche, qu'il y a du public qui vient régulièrement et que par conséquent la salle fonctionne bien.

Une nouvelle question est posée sur l'urgence des travaux à faire, sur le risque d'une fermeture inopinée du lieu du jour au lendemain vu qu'en 2020 on parlait déjà d'urgence et de situation hautement dégradée. Pourquoi en est-on seulement au début des réflexions ? Réponse est faite qu'une des réponses est la complexité du projet en raison de son emplacement au cœur de la Ville, sa dimension patrimoniale et l'importance des coûts de la rénovation pour ce lieu de 50 places. Il faut donc intégrer la place du Vide-Poche dans une réflexion plus globale liée à la politique de soutien aux arts de la scène. Plusieurs scénari ont été étudiés, mais ils n'ont pas abouti à ce jour. Une autre commissaire prend la parole pour se dire un peu interloquée : que se passerait-il dans le cas où un accident arriverait en raison de la vétusté du bâtiment ? Pourquoi attendre, ne peut-on pas au moins faire des assainissements minimaux ? Il est répondu que la Ville stopperait immédiatement l'utilisation des lieux en cas de risques. Il est répété que le Service d'architecture et du logement étudie le dossier (qui est très complexe), mais il faut d'abord savoir ce qu'on veut faire. L'assainissement partiel par bâtiment est déconseillé, voire pas possible ; Tout est intriqué. Il faut d'abord donner une orientation à l'affectation du bâtiment où se trouve le théâtre avant de pouvoir attaquer la question de la rénovation des logements. On ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur l'ensemble des trois bâtiments (la situation est connue depuis 2014 – 2015). Est-ce qu'il existe un calendrier à une échéance raisonnable, puisque la situation est connue depuis 2014 ? Pour Mercier 3 on trouve dans le préavis voté un calendrier d'intention. Pour le complexe de bâtiments où se trouve le Vide-Poche, il n'y a pas encore de calendrier, mais il pourra être fourni une fois que l'on saura ce qui se passe avec l'affectation du Vide Poche.

Une commissaire demande s'il y a d'autres lieux (des caves ou des bâtiments inutilisés) qui pourraient être investis par des compagnies. Le chef de la culture répond qu'aujourd'hui les normes sont beaucoup plus contraignantes et que certains lieux ont dû fermer en raison de ces normes ou d'autres motifs. Mais il y a en effet des lieux qui offrent des potentialités, et ils sont tous connus de la Municipalité.

Une autre commissaire exprime son malaise et sa perplexité, car bien qu'on parle d'un dossier dont la situation est connue depuis 2014, on n'a toujours pas de réponse, ni de proposition sur ce qui va se faire, malgré la présence de trois chefs de services à la présente commission. Elle aimerait savoir où est le problème et que faudrait-il faire pour débloquer la situation. Il est répondu que tant qu'aucune décision n'est prise sur l'utilisation future des bâtiments, le maintien ou pas des commerces, le devenir des logements et du Vide-Poche, il n'est pas possible d'avancer avec des études pour un avant-projet. Une autre commissaire rejoint la perplexité de sa préopinante et demande combien il y a de logements vides. Il est répondu que selon l'étude exploratoire, il y a en effet du potentiel pour la création de logements supplémentaires. Cependant au stade actuel la question centrale reste celle de l'affectation

¹ Notamment celui de Mme Aubert intitulé « Animation socioculturelle : Faut-il municipaliser la FASL ? » (avril 2018) et celui, récent, de M. Dupuis (lequel exactement ?).

Conseil communal de Lausanne

futur des trois bâtiments et celle de savoir quelle orientation donner au théâtre du Vide-Poche dans le futur. Les commissaires font part de leur mécontentement du traitement réservé au devenir du Vide-Poche (qui a fait l'objet de deux postulats). Il est regretté qu'aucun politique ne soit présent à cette séance qui concerne un bâtiment historique de la place historique de la Ville de Lausanne. Tout le monde attend que quelque chose soit décidé mais rien n'est décidé, parce qu'aucune décision politique n'a été prise sur l'affectation des bâtiments. Il est nécessaire qu'à un moment donné la Municipalité tranche sur l'avenir de ce lieu et que les choses avancent car c'est urgent tant pour le Vide Poche qui ne doit pas continuer à fonctionner de manière très inconfortable de 6 mois en 6 mois et que du point de vue d'un risque d'accident/d'incendie qui est certainement notable. L'absence de calendrier pour ces travaux est aussi regrettable. Quel est le calendrier pour recevoir une réponse (un rapport-préavis) au premier postulat qui a déjà été traité l'année dernière par le Conseil communal ? A cette dernière question, il est répondu que pour l'heure, aucun calendrier n'est connu, parce qu'il faut d'abord avoir une orientation claire. Une transformation des trois parcelles comme le proposait l'étude exploratoire signifierait un montant au niveau du plan des investissements qui n'est aujourd'hui pas inscrit. Il est précisé que le chef de la culture et le chef de quartier, jeunesse et famille ont rencontré en octobre 2023 l'équipe du Vide-Poche pour les rassurer et leur assurer qu'ils seraient dans tous les cas impliqués dans les discussions sur l'avenir du lieu et la recherche de solutions. Un commissaire constate que les chefs de service présents ont répondu aux questions autant qu'ils le pouvaient, mais qu'il ne sera pas possible d'aller plus loin, si ce n'est en transmettant ce postulat à la Municipalité. Deux autres commissaires demandent si on sait ce que coûterait un assainissement du bâtiment pour le mettre aux normes. Le représentant du service architecture et logement n'a pas ces chiffres, il faudrait les demander au propriétaire.

La commission tire vers sa fin. Deux vœux sont formulés et votés. Les conclusions sont votées.

La séance se termine à 17h06.

L'« Etude de faisabilité et d'avant-projet pour la rénovation d'un théâtre de rue à la Louve à Lausanne » est jointe en annexe aux notes de séance.

Formulation de vœux :

Vœu 1 de Mme Cavalli :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité se prononce sur l'affectation des trois parcelles (Louve 3 / Palud 10 / Palud 11) et présente un calendrier d'ici la fin de la législature (2021 – 2026).

Vœu 2 de Mme Zecca :

Le Conseil communal souhaite le maintien d'un lieu à vocation culturelle sur ces parcelles.

Vote sur le premier vœu :

8 oui / 0 contre / 1 abstention

Conseil communal de Lausanne

Vote sur le second vœu :

8 oui / 0 contre / 1 abstention

Conclusions de la commission :

Vote 1 : conclusions 1 à 6 : 8 oui / 0 non / 2 abstentions

Lausanne, le 17 mars 2024

Le rapporteur/la rapportrice :
(signé)

Marie-Thérèse Sangra